

Actualités

- Anniversaire nationalisation EDF GDF
- Jeux Olympiques et Paralympiques
- Retraites
- GRDF : Voyage en absurdie



Ordre du jour

- ① Schéma directeur de sûreté
- ② Présentation / échange ATRD7
- ③ Situation économique et financière
- ④ Expérimentation RSAFE

En introduction de séance, la délégation FNME-CGT a fait lecture d'une déclaration liminaire. Il était tout d'abord important de rappeler la date du 08 avril 1946. C'est en effet ce jour-là, il y a 78 ans, qu'EDF GDF a été nationalisée.

Notre entreprise a bien changé depuis. Même si elle veut s'afficher comme socialement responsable, GRDF ne nous rassure absolument pas, notamment à cause d'un dialogue social famélique en Ile de France malgré l'arrivée des Jeux Olympiques et Paralympiques.

De plus, alors que se profile le 28 Avril, journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, il nous a paru essentiel de faire un rappel de la situation globale de l'entreprise. Nous avons pointé de nombreux dysfonctionnements concernant l'ingénierie, l'exploitation des réseaux, Supply Chain Matériel, les techniques de management, ou encore la décarbonation.

Un voyage en absurdie garanti...

Notre déclaration liminaire est consultable ici :



Marcel Paul 1900 1982
Hommes politique Français, parti communiste





① Schéma directeur de sûreté (pour avis)

A travers ce dossier, la Direction nous explique vouloir **harmoniser l'ensemble des systèmes de sécurisation des sites** avec des moyens différents en fonction des niveaux de sécurité à appliquer.

Les points abordés en séance ont porté sur la durée de conservation des images, les modalités d'accès aux données vidéo, le rôle et la charge de travail supplémentaire pour le gestionnaire de site, l'utilisation du parking pour véhicules personnels et professionnels.

Même si nous entendons le besoin de sécurisation des sites, chaque agent doit être conscient qu'à l'intérieur de son site (sauf les postes de travail), des moyens de vidéosurveillance vont être mis en place. Cela est très encadré par la CNIL et des déclarations doivent y être réalisées.

La Direction a décidé de passer par le **protocole Onvif** dont le but est de permettre une connexion universelle entre les produits de vidéosurveillance provenant de différents fabricants. Même si, techniquement, cela pourrait paraître un bon choix, il ouvre la **possibilité de mettre aussi en place de nouvelles fonctions beaucoup plus vicieuses** (Intelligence Artificielle, reconnaissance, etc ...).

L'histoire nous a prouvé, qu'au sein de la Direction, certains savent malheureusement faire preuve d'originalité dans ce domaine, quitte à bafouer la loi et les droits des travailleurs.

Pour la délégation CGT, ces systèmes de surveillance peuvent générer méfiance et insatisfaction parmi le personnel, ce qui compromettrait l'efficacité du schéma directeur de sûreté et la sécurité globale de l'entreprise.

Le manque de transparence de la Direction impose à la délégation CGT d'émettre un avis négatif.



② Présentation / échanges ATRD7 (pour information)

A partir de mi-2023, GRDF a négocié avec la CRE afin de définir le futur tarif d'Accès des Tiers au Réseau de Distribution (ATRD) 7 pour la période de 2024 à 2027.

Les évolutions de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) à 2050 et la place qu'occupera le gaz dans le mix énergétique font bouger constamment les stratégies des entreprises. En fonction des évolutions des capacités gaz que nous pourrons mettre sur le réseau de demain, des choix d'investissement stratégiques se décideront au sein de GRDF.

Même si nous pourrions nous féliciter d'avoir obtenu un tarif ATRD 7 au-dessus du précédent, celui-ci n'est en réalité qu'un rattrapage du manque à gagner de l'ATRD 6. Effets climatiques, performance énergétique, Covid, ou encore inflation sont autant de critères



défavorables qui ont mis l'entreprise en difficultés financières sur la période 2020-2023.

L'entreprise a mis en place certains critères de productivité et a continué de remonter à l'actionnaire des enveloppes de dividendes très conséquentes. Cela s'est ressenti sur la trésorerie puisque GRDF a dû recourir à un emprunt et à une augmentation de capital pour boucler certaines années.

Ce nouveau tarif va l'amener à faire des choix stratégiques pour les 4 années à venir, ce qui aura des **répercussions sur l'organisation globale des services.**

La Direction a d'ores et déjà annoncé qu'elle regardait l'ensemble des activités où il lui sera possible de dégager des marges de manœuvre pour garantir son modèle économique.

Nous reviendrons vers vous très prochainement afin de détailler davantage ce point.





③ Situation économique et financière : présentation des comptes 2023, budget 2024 et ARDPE (pour information)

La Direction nous a présenté les éléments financiers 2023 et le budget 2024.

Les échanges sur le point précédent sont forcément venus s'imbriquer dans les débats sur la situation financière et le budget puisque ceux-ci sont étroitement liés à l'ATRD 7.



La Direction a expliqué que les éléments du budget prévisionnel pouvaient et vont certainement évoluer puisque, lorsqu'il a été établi, la CRE n'avait pas encore rendu ses décisions pour l'ATRD7. Elle reviendra certainement rapidement vers nous afin de nous présenter sa version actualisée suite aux nouvelles orientations qu'elle pourrait prendre.

Nous avons pointé de nombreux dysfonctionnements dans notre déclaration liminaire et en séance car, sur certains points, l'avenir est plus qu'incertain et nous ne voyons pas de message rassurant sur l'avenir du GAZ.

Même si la Direction se veut, elle, rassurante et assume ses choix, nous l'avons alertée sur un besoin de transparence rapide pour les dossiers structurants à venir.

④ Expérimentation RSAFE

Nous savions déjà que l'expérimentation du logiciel RSAFE était suspendue pour diverses raisons. La Direction nous indique qu'une dizaine de problèmes logiciels ont été remontés. Certains seraient réglés et elle reprendra donc l'expérimentation dès que possible.

La CGT a rappelé à la Direction que **ce dossier comporte bien deux sujets** : l'un concerne le logiciel RSAFE lui-même, l'autre l'utilisation de ce logiciel par un seul agent.

La résolution des défaillances logiciels ne résoudra pas les problématiques liées à la sécurité de l'opérateur unique.

Alors **pour la CGT, RSAFE, pourquoi pas sous réserve que le logiciel soit pleinement opérationnel, mais le VSR à un seul agent, c'est NON.**

De plus, nous avons intimé à la Direction de cesser de mettre la pression aux agents des VSR qui sont fortement incités à rouler malgré le vent, la pluie, ou d'autres conditions climatiques catastrophiques pour pallier l'augmentation de la fréquence des visites prévue par une loi européenne.

Enfin, nous souhaitons aborder un dernier point sur ce sujet afin que les choses soient très claires. Certaines OS se sont targuées d'avoir alerté la Direction ou lu des déclarations lors du CSE-C de février. Elles omettent de préciser que, lors de la présentation du projet RSAFE VSR mono-agents en octobre, elles étaient restées bien silencieuses, laissant la CGT, seule, défendre bec et ongles l'ineptie de cette expérimentation.



Prochain CSE Central : jeudi 23 mai 2024

